

MAP Droit Appliqué au travail social

Secret professionnel et droit de la responsabilité



Durée : 14h00 (2 journées de 07h00)

Michel BOUDJEMAÏ

michel.boudjemai@irtsca.fr

2025

Fiche synthétique de la formation

Problématique

Le droit prend une place de plus en plus importante dans notre société. On parle de judiciarisation des relations sociales. Le travail social est touché de plein fouet par ce phénomène. Aussi, connaître le droit devient une nécessité pour l'ensemble des professionnels du champ social et médico-social.

Objectifs généraux du MAP Droit Appliqué au travail social :

- ▶ **Acquérir des connaissances** juridiques.
- ▶ **Savoir analyser** une problématique sous l'angle juridique.
- ▶ **Etre en capacité d'informer et d'orienter** l'usager en matière juridique.

Public et prérequis

- ▶ **Public** : Toute personne intéressée par un approfondissement dans le domaine juridique appliqué au champ social et médico-social.
- ▶ **Prérequis** : Aucun.

Objectifs

- ▶ Connaître les règles régissant le secret et la discrétion professionnels et le partage d'information
- ▶ Maîtriser les principes qui s'appliquent en droit de la responsabilité
- ▶ Savoir lire et analyser des décisions judiciaires pour en tirer un enseignement pratique

Durée et calendrier

- ⇒ 2 journées de 7h00 soit 14h00.
- ⇒ 1 session par an (plus selon demande) en inter. Possible en intra.

Contenus

- ▶ Secret professionnel et notions voisines (discrétion, confidentialité...).
- ▶ Intérêt pratique de la distinction.
- ▶ Personnes astreintes au secret ou à la discrétion.
- ▶ Concilier secret et partage d'informations.
- ▶ Concilier secret et obligation de signalement.

- ▶ Les obligations spécifiques du fonctionnaire (article 40 du Code de Procédure Pénale, obligation de réserve...).
- ▶ Définition et champ du droit de la responsabilité.
- ▶ La responsable propre de l'employeur privé (Association 1901 notamment) ou public (État/Collectivités territoriales/Établissements publics).
- ▶ Les différentes natures de responsabilité (civile, pénale, administrative, disciplinaire...).
- ▶ La responsabilité juridique des mineurs et des majeurs protégés.
- ▶ Les conditions de l'irresponsabilité juridique de l'auteur et ses conséquences civiles et pénales.

Une évaluation

Modalités d'évaluation finale : *Bilan de la formation lors de la dernière demi-journée de formation.*

- ▶ Evaluation finale des connaissances acquises et de la qualité de la formation sous forme de questionnaires individuels, complétés par les stagiaires.
- ▶ Bilan oral final en présence du commanditaire s'il le souhaite, en fin de dernière journée de formation.
- ▶ Bilan final écrit transmis au commanditaire à l'issue de la formation comprenant : compilation des questionnaires individuels, restitution du bilan oral et analyse.

Equipe pédagogique

- ▶ Simone FOND – Directrice de la pédagogie et des formations.
- ▶ Michel BOUJDEMAÏ – Docteur en Droit, Responsable des enseignements juridiques.
- ▶ Angéline AMMOURA - Assistante de formation.

Présentation détaillée de la formation

I/PRESENTATION GLOBALE DE LA FORMATION

Une maîtrise des concepts juridiques permet aux travailleurs du champ social et médico-social de mieux saisir certaines situations complexes. *In fine*, cela amène à mieux accompagner les personnes, voir à les orienter de manière plus pertinente. Le droit est un indispensable dans une société où sa place est toujours grandissante.

II/ PUBLIC CONCERNE

Toute personne intéressée par un approfondissement dans le domaine juridique appliqué au champ social et médico-social, sur la thématique proposée.

III/ PRE-REQUIS

Aucun.

IV/ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître les règles régissant le secret et la discrétion professionnels et le partage d'information
- ▶ Maîtriser les principes qui s'appliquent en droit de la responsabilité
- ▶ Savoir lire et analyser des décisions judiciaires pour en tirer un enseignement pratique

V/ PROGRAMMATION ET CONTENUS

CALENDRIER	CONTENUS	INTERVENANT PRESENTI
JOUR 1	Secret professionnel et notions voisines (discrétion, confidentialité...).	Michel BOUDJEMAÏ
	Intérêt pratique de la distinction.	Docteur en droit
	Personnes astreintes au secret ou à la discrétion.	

	Concilier secret et partage d'informations, obligation de signalement (article 40).	
JOUR 2	Définition et champ du droit de la responsabilité. La responsable propre de l'employeur privé (Association 1901 notamment) ou public (État/Collectivités territoriales/Établissements publics). Les différentes natures de responsabilité (civile, pénale, administrative, disciplinaire...). La responsabilité juridique des mineurs et des majeurs protégés. Les conditions de l'irresponsabilité juridique de l'auteur et ses conséquences civiles et pénales	Michel BOUDJEMAÏ Docteur en droit

VI/ METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Ateliers
- Echanges d'expériences / Etudes de cas
- Mises en situation

Cette formation est construite autour d'apports théoriques et de présentation d'expériences, tant de la part des intervenants que des participants à la formation. Les intervenants sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et intervention professionnelle.

Cette session de formation relève de deux catégories :

- L'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances.
- L'adaptation et le développement des compétences.

Les modalités pédagogiques s'inscriront dans une dynamique de pédagogie participative : il s'agira de partir des expériences et des besoins des participants. Cette démarche pédagogique est dite inductive. La démarche inductive permet, en partant de la problématisation des situations professionnelles :

Pour l'organisme de formation :

- De construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des participants.
- De construire des propositions d'analyse pratiques et théoriques au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.

Pour les participants à la formation :

- De permettre à chacun de poser les principes d'une intervention éthique et bienveillante.
- De s'enrichir des pratiques des participants et de l'intervenant.
- D'analyser leur implication dans des situations problématiques (travail sur les affects et les représentations, analyse des enjeux et des résonnances à l'œuvre dans certaines situations).
- D'élaborer individuellement et collectivement des expérimentations d'intervention propice à une dynamique de changement.

VII/ SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Un dossier sera remis aux participants ainsi que tout support pédagogique jugé utile par l'intervenant.

VIII/ EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS Champagne-Ardenne pour toute formation. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ▶ Auto-positionnement en début de formation s'appuyant sur un tour de table.
- ▶ Débriefing par chaque intervenant avec les stagiaires en vue de réajustement.
- ▶ Prise en compte des critiques et suggestions.

Modalités d'évaluation finale :

Bilan de la formation lors de la dernière demi-journée de formation.

- ▶ Evaluation finale des connaissances acquises et de la qualité de la formation sous forme de questionnaires individuels, complétés par les stagiaires.
- ▶ Bilan oral final en présence du commanditaire s'il le souhaite, en fin de dernière journée de formation.
- ▶ Bilan final écrit transmis au commanditaire à l'issue de la formation comprenant : compilation des questionnaires individuels, restitution du bilan oral et analyse.

IX/ ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif : groupe de 15 personnes maximum

Durée : Module de 14 h répartis en 2 journées de 7h00.

Lieu : IRTS Champagne-Ardenne en inter – sur site en intra.

Périodicité : 1 session par an ou plus selon les demandes en inter. Possible en intra sur demande.

Horaires : 09 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00.

X/ EQUIPE PEDAGOGIQUE

◆ Simone FOND - Directrice de la pédagogie et des formations.

◆ Responsable de la formation et intervenant :

- Michel BOUDJEMAÏ, Docteur en Droit, Responsable des enseignements juridiques à l'IRTS Champagne-Ardenne.

- Assistante de formation : Angéline AMMOURA

XI/ COÛT DE LA FORMATION

24,50 € de l'heure par personne en inter.

Sur devis en intra.

XII/ IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Nom de l'organisme : Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne

Directeur général : Stéphane FURNAL

Direction du service : Simone FOND - Directrice de la pédagogie et des formations.

Date de création : 16.01.1991

Nature juridique : Association de loi 1901

Numéro de déclaration d'activité : 21-51-00158-51

Adresse : 8 rue Joliot Curie - 51100 REIMS

Contacts :

Tel : 03.26.06.82.61

michel.boudjemai@irtsca.fr

angeline.ammoura@irtsca.fr

Site internet : www.irtsca.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/irtsca>

Twitter : www.twitter.com/irtsca

Linkedin : <https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne>

Youtube : www.bit.ly/youtube-irtsca

Newsletter IRTSCA : <https://irtsca.fr/inscription-newsletter-irtsca/>